

25 avr 2014 -16:33

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Echange d'informations entre l'AFCN et l'INAMI

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet et de la ministre de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui organise l'échange d'informations et de données entre l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) et l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI).

Leurs domaines de compétences se recouvrent en de nombreux points. Les deux organismes estiment dès lors qu'il est recommandé de mettre en place une collaboration étroite en vue de réaliser leurs objectifs communs. Ils souhaitent conclure un accord de collaboration qui définira les principes de base de l'échange de données.

Projet d'arrêté royal portant sur l'échange d'informations et de données entre l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>